

RASSEMBLEMENT ET RALLYE TOURISTIQUE "CEZANNE" du 22 avril 2018
ÉPREUVE DU CHAMPIONNAT DE PROVENCE DE TOURISME ET INTERMÉDIAIRE FFM

LE 22 Avril 2018 – Aix en Provence (13)

REGLEMENT INTERIEUR

Art.1 Le Moto-Club Pays d'Aix organise le 22 Avril 2018, le Rassemblement et balades du moto-club Pays d'Aix.

Art.2 Ce rassemblement est ouvert aux pilotes et passagers, de 2 et 3 roues motorisées adhérents ou pas aux clubs FFM (Fédération Française de Motocyclisme). Inscriptions limitées à un maximum de 100 personnes et à un minimum de 20 personnes.

Art.3 Cette épreuve compte pour le Championnat de Provence de Tourisme et intermédiaire FFM.

Art.4 L'accueil se fera le dimanche, à partir de 08h00 jusqu'à 10h00. Les contrôles lors de votre arrivée se feront à partir de 15h00 jusqu'à 17h00. Vous devrez impérativement nous présenter votre permis de conduire et votre attestation d'assurance lors votre enregistrement. Les concurrents se présentant hors de ces horaires ne seront pas classés.

Art. 5 Le parcours pour accéder sur le lieu du rassemblement vous sera envoyé avec le programme, confirmation de votre inscription. Le parcours pour accéder au lieu du rassemblement devra être fléché avec flèches fournies par la commission tourisme suivant le règlement de ligue 2018, plus les précisions sur le lieu.

Art. 6 Les frais de la journée sont fixés à 25€ par personne, à joindre au bulletin d'inscription, un par moto, accompagnés d'une enveloppe timbrée pour la confirmation. Afin de répondre au mieux aux exigences de chacun et dans un souci d'organisation, votre inscription sera enregistrée et valable qu'une fois le paiement effectué. Cette inscription comprend un cadeau de bienvenue, café et petite viennoiserie le matin, le repas du midi et le goûter à l'arrivée.

Art.7 Date des inscriptions au plus tard

- Le 10 AVRIL 2018 pour les licenciés FFM
- Le 15 AVRIL 2018 pour les non-licenciés
- Le 22 AVRIL 2018, l'inscription sur place est possible avec un surcout de 10€.

Et ceci, dans la limite des places disponibles.

La clôture des inscriptions est fixée au mardi 15 avril 2018

PENSEZ À FAIRE LE PLEIN AVANT LE DÉPART

BONNE ROUTE ET RESPECT DU CODE DE LA ROUTE !

La non-présentation de la feuille de route, ou sa falsification, entraîne le déclassement du candidat.